



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Mission de mise en œuvre d'un indice de suivi floristique d'engorgement de la zone humide des
Sources du Miodet

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simplifié passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte

Dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore et du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez / bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, compétence Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.



En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

La programmation 2022 du contrat territorial de la Dore intègre la réalisation de travaux de restauration sur la partie sud la zone humide « PNRLF 20 ». Cette zone humide a été identifiée dans le cadre d'un inventaire réalisé par le SAGE de la Dore en 2012 et visant à inventorier des secteurs à enjeux en adéquation avec ceux du SAGE.

Les enjeux principaux identifiés sur ce site sont :

- La restauration du bon état de la masse d'eau du Miodet
- L'eau potable
- Le soutien d'étiage

La présente étude s'inscrit dans une démarche d'évaluation des travaux à effectuer sur ce site dont les objectifs sont de mettre en œuvre un suivi afin de :

- Dresser un état initial et suivre sur le long terme la zone d'étude
- Evaluer les actions de restauration qui vont être mises en œuvre
- Améliorer la connaissance de la flore présente sur ce site

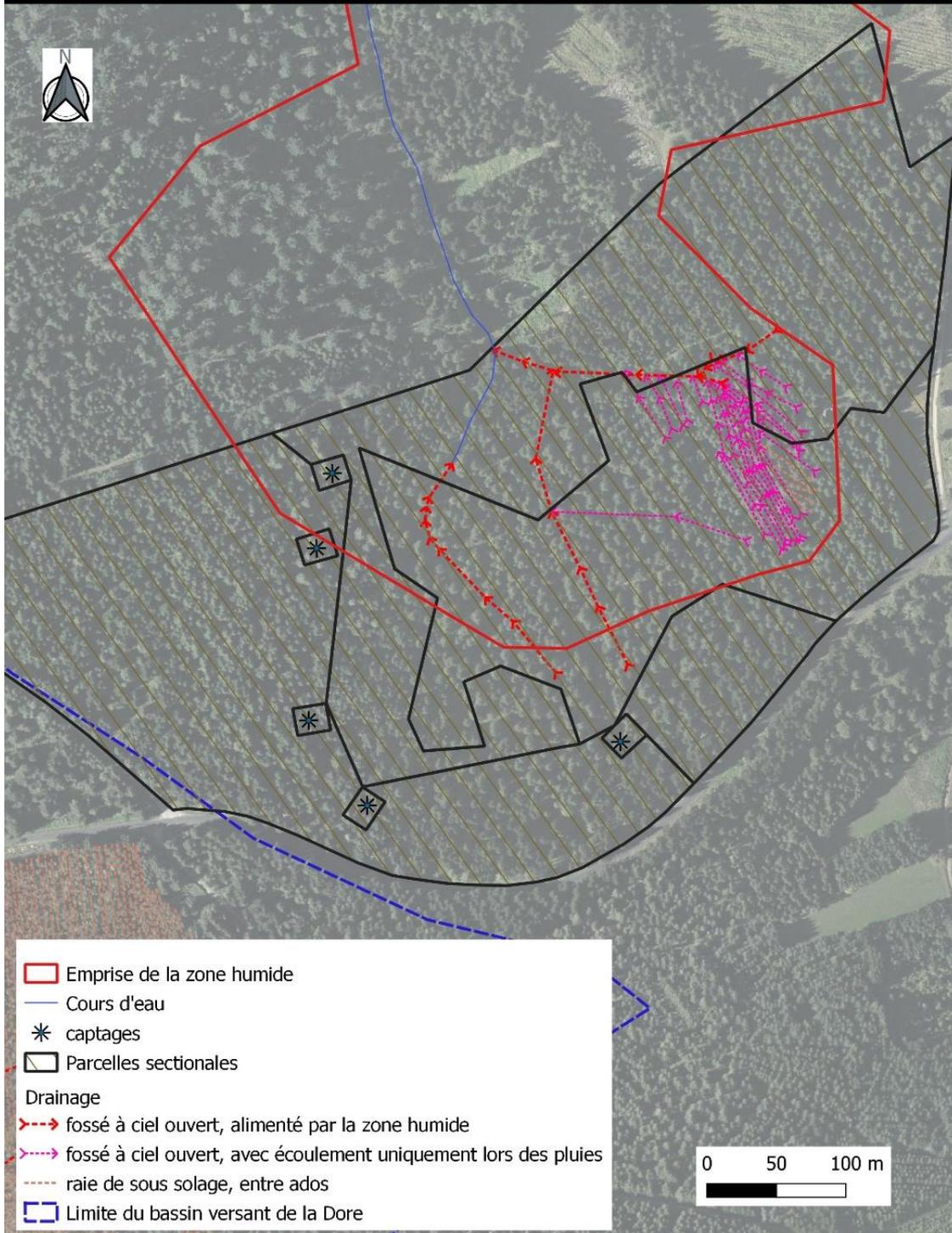
Localisation du site

Le site se situe en tête de bassin-versant aux sources du Miodet sur la commune de Saint-Eloy-la-Glacière. Cette zone humide couvre une superficie de 73.6 ha et s'étend sur 2.7km le long du Miodet, de sa source jusqu'au nord-ouest du hameau des Amouilhaux. Une grande proportion de cette surface est recouverte par des péssières artificielles. La partie la plus amont où aura lieu les travaux se trouve sur des biens sectionaux aujourd'hui soumis au régime forestier et sont gérés par l'ONF et la commune de Saint-Eloy-la-Glacière.

Diagnostic et gestion actuelle du site

La zone humide PNRLF 20 est située en tête de bassin versant, aux sources du Miodet et est principalement alimentée par les eaux de pluie. Elle subit de fortes pressions au niveau de son fonctionnement hydrologique. Ces pressions sont principalement liées à la présence de plantations résineuses drainées. L'ONF a identifié au moins 3 drains principaux directement alimentés par la zone humide, ainsi qu'une multitude de drains secondaires. De plus, on recense 5 captages d'eau potable gérés par le Syndicat des eaux du bas Livradois. A ce jour ces captages sont encore fonctionnels, mais ne sont plus utilisés par le syndicat pour l'alimentation en eau potable, l'intégralité du débit est restitué au milieu par l'intermédiaire de leur trop plein. La possibilité de réinjecter le volume d'eau prélevé dans le réseau d'eau potable dans le futur n'est pas exclue. Bien que non utilisés, ils constituent néanmoins une pression impactant très certainement une partie de la zone humide.

Etat des lieux de la zone humide sur l'emprise des travaux prévisionnels



Nature des travaux envisagée

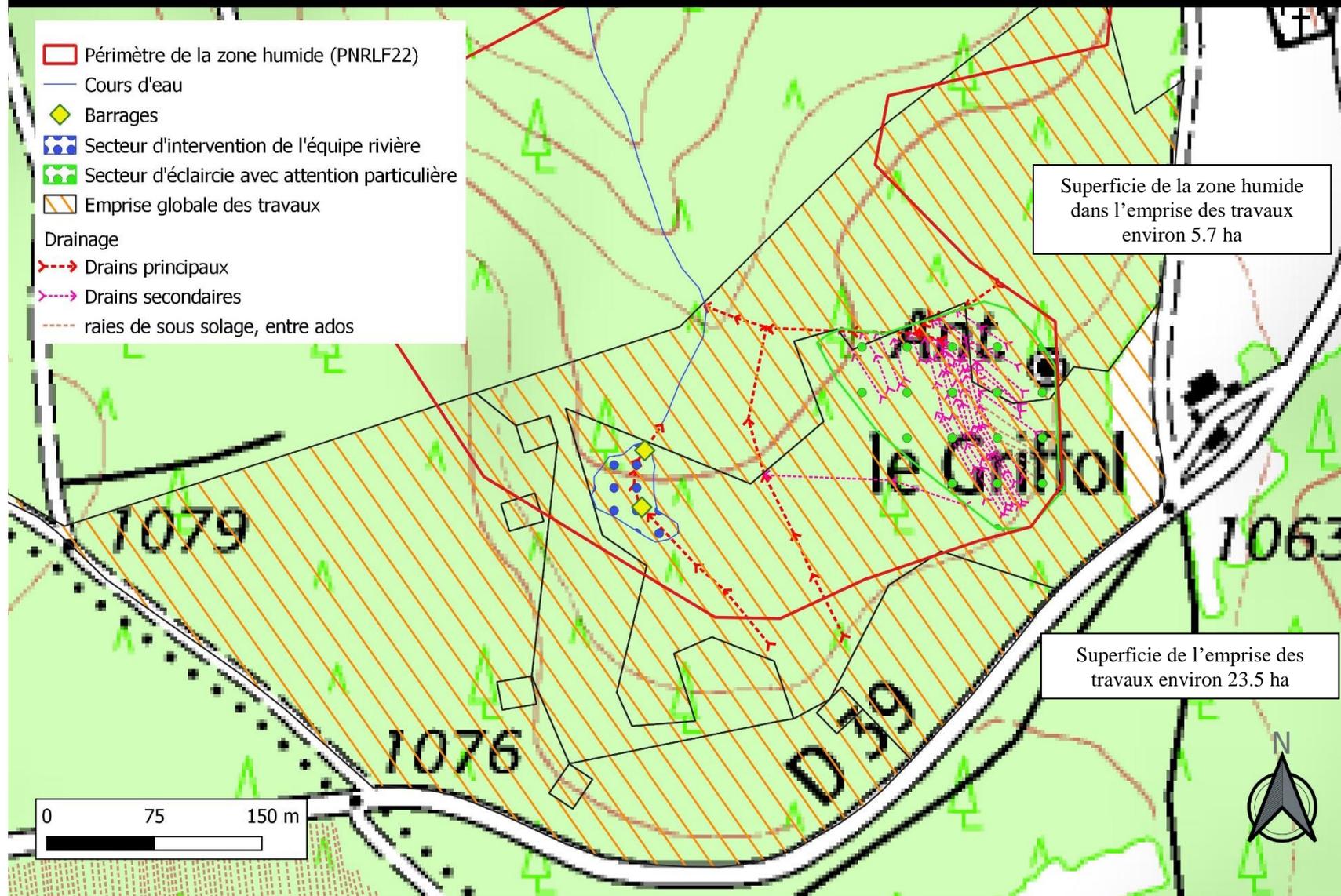
Les travaux envisagés consistent essentiellement en une exploitation d'une partie de la plantation de résineux au sein de la zone humide ainsi que le rebouchage d'un des drains principaux.

L'itinéraire de gestion forestière des parcelles sectionales prévoit une coupe d'éclaircie à l'été 2022, la superficie totale du site est de 23,5 ha. Cette coupe sera principalement réalisée par l'ONF avec une attention particulière portée sur la zone où la densité de drains est la plus importante (environ 1,7ha). En effet ce secteur ayant déjà fait l'objet d'une première coupe d'éclaircie, nous avons pu constater le retour de différentes variétés de sphaignes sur des zones plus exposées à la lumière.



Un autre secteur présentant des signes de turfigenèse active, sera quant à lui traité via l'intervention de l'équipe rivière. La coupe de l'intégralité des arbres de ce secteur (environ 0,23ha) sera réalisée manuellement, et ils seront débardés bourrus en dehors de la zone sensible pour être ensuite traités mécaniquement. Cette zone est traversée par un drain qui rejoint ensuite directement l'origine du cours d'eau. En complément de la coupe des arbres de ce secteur, ce drain sera comblé et obstrué par la pose de deux barrages.

Cartographie des travaux prévisionnels





Détail de l'objet

Cette étude a pour objet la mise en œuvre d'un indice Ligerio (protocole Rhomeo adapté au bassin Loire-Bretagne). Il s'agit ici de faire un état des lieux permettant d'évaluer les effets des futurs travaux de restauration en se basant sur :

- L'Indice floristique d'engorgement¹ sur au moins 50 placettes réparties sur la zone d'emprise des travaux. La localisation des placettes fera l'objet d'un échange préalable sur la base d'une proposition du prestataire.

Le protocole de cet indice devra être suivi rigoureusement. La fiche terrain annexée au document descriptif du protocole devra être utilisée.

L'ensemble des données collectées sera renseigné dans un tableur Excel fourni.

Le prestataire devra également produire une synthèse cartographiant ces résultats et présentant l'évaluation initiale du site. La superficie de la zone d'étude représente environ 23.5ha (voir annexes 1).

Le prestataire aura à sa charge la mission détaillée ci-dessus. Le démarrage de cette étude devra être effectué au plus tôt. La réalisation de ce protocole est estimée à deux ou trois jours de terrain. Le rendu quant à lui pourra être livré plus tard, selon le plan de charge du prestataire retenu.

Il devra décrire l'ensemble des prestations et leurs coûts dans un devis détaillé annexé au présent document.

Le contrat sera conclu pour une durée de 2 mois à compter de sa notification.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à cette action est de 3 500 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Délai d'exécution (50%)
2. Valeur technique de l'offre (25%)
3. Prix (25%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

¹ http://rhomeo-bao.fr/sites/all/themes/corporateclean/pdf/I02_ZH_Boite-outils.pdf



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Aucun acompte n'est prévu pour cette prestation.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 20/05/2022– 17H00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel et humain mis à disposition pour effectuer l'étude, les références du prestataire sur ce type d'étude, une explication de la méthodologie mise en œuvre et la compréhension de l'opération.
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

